

C.C.A.S.

EXTRAIT du REGISTRE

De

des DECISIONS du Président du CCAS

GAILLARD

...

Code Postal : 74240

Le Président du CCAS de la Commune de GAILLARD

...

N° 2023.09

Vu les articles R123-19, R123-21, R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Objet :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122.18, L2132-1, L2122-22 et L2122-23.

AIDES
FACULTATIVES

VU la délibération N° 2023.51 en date du 9 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président et ou Vice-Président.

DECIDE

Que le secours suivant est accordé depuis le 04.08.2023, les crédits étant inscrits à l'article 65 61 du budget :

Nature de l'aide	Versement au tiers	Montant en euros
Prise en charge de transport	TAC	40.00 €
	TOTAL	40.00 €

Accusé de réception en préfecture
074-267400448-20230804-2023-09-BF
Date de télétransmission : 11/08/2023
Date de réception préfecture : 11/08/2023

Fait à Gaillard, le 4 août 2023

Délibération devenue exécutoire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le

11/08/2023

de sa mise en ligne le :

11/08/2023

Le Président, Antoine BLOUIN

